

Maladies de POITRINE
ASTHME
 SPECIALITES
 RENOMMEES
 Laboratoires scientifiques
 de la
PHARM^{ie} DU TRICHON
ROUBAIX
 Docteur VERHAEGHE
 Renseign. tous les jours
Mon sprecht vlaamsch

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et Haut-Rhône.....	3 mois, 22.00 ;	6 mois, 40.00 ;	1 an, 75.00
Autres départements.....	23.00 ;	42.00 ;	80.00
Belgique.....	25.00 ;	45.00 ;	85.00
Union Postale: Tarif A.....	25.00 ;	45.00 ;	85.00
Union Postale: Tarif B.....	30.00 ;	55.00 ;	100.00

ANNONCES.....
 REDACTION.....

ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 19.06. Inter. 6.
 TOURCOING..... 33, rue Carnot, Tél. 37.
 LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 57.07.
 PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09 49.
 CHEQUES POSTAUX : 87 LILLE

Nouvelle VENTE PUBLICITAIRE
Au Soudain
 33, Rue Pierre-Motta, 33
 NOUVEAUX ARTICLES
 NOUVEAUX PRIX
 Cadeaux et Jouets de Noël
 aux 1.200 premiers clients
 Voir article dernière page

En porte à faux

Le ministre Tardieu avait, à la Chambre, une majorité de soixante voix environ. La majorité sénatoriale qui la renversait était seulement de trois voix. La majorité qui a donné sa confiance, jeudi, au ministre Steeg est de sept voix.

Ces chiffres ont leur éloquence. Ils prouvent d'abord et avant tout que le nouveau Cabinet ne peut s'appuyer que sur des éléments très faiblement cohérents et qui, sans aucun doute, vont se désagréger à la première bourrasque. C'est, comme le dit fort spirituellement M. C.-J. Gignoux, dans la « Journée Industrielle », un gouvernement en porte à faux.

Dans ces conditions, même après le succès (?) du premier vote, la combinaison qui a porté au pouvoir un Cartel camouflé, ne semble pas devoir vivre très longtemps. La trêve des confiseurs est une limite; vraisemblablement, elle ne sera pas dépassée de beaucoup.

Qu'il le veuille ou non, M. Steeg est le prisonnier des socialistes. Ceux-ci forment les troupes de renfort qui lui ont permis, avant-hier, avec l'inconscience complicité de quelques républicains naïfs ou trop roublards, de remporter une victoire sans lendemain possible. Or, les gens de la II^e Internationale ont les dents longues. Donnant donnant, si le ministre résiste à leurs prétentions, c'est pour lui la chute immédiate. Et, d'autre part, s'il obéit à leurs directives, une majorité anticartelliste se reformera aussitôt.

Il est difficile de savoir quelle sera exactement l'attitude de M. Steeg et de ses compagnons, car la déclaration ministérielle ne livre pas le secret de leurs pensées. Jamais document de ce genre ne fut plus terne ni plus vague. Il nous rajoutait. C'est de l'époque des manches à gigot, des « tournures » et des redingotes. C'est du mauvais Brissou revu par M. Héry, M. André Tardieu et, avant lui, M. Poincaré nous avaient habitués à des programmes autrement « nerveux » et réalistes. Avec M. Steeg, nous revenons à la vraie tradition radicale : parler de tout, sans rien dire de précis; tout promettre et laisser aux successeurs le soin de réaliser.

Les solutions proposées par le nouveau ministre pour résoudre les problèmes de l'heure présente, rentrent dans la catégorie des tristes et des simples bourrages de crâne. Si les commerçants et les industriels ne sont pas satisfaits de la promesse du Gouvernement de « reconforter le marché mondial sans fermer à notre production les marchés extérieurs », c'est, vraiment, qu'ils sont difficiles. Quant aux agriculteurs, ils peuvent se frotter les mains piques. M. Steeg va chercher « la compression des prix de revient et l'amélioration de la qualité des produits ». Vous comprenez bien qu'après des affirmations aussi constructives, il n'y avait plus de place dans la déclaration pour l'outil national. L'avis suivant paraît sans doute dans le « Journal officiel » : « Il a été perdu entre le Luxembourg et le Palais-Bourbon, un programme d'outil national. Bonne récompense à qui le rapportera à la présidence du Conseil. »

Jeudi, 291 députés ont donné leur vote au ministre. Combien y en a-t-il qui, vraiment, lui ont donné leur confiance? Nous le saurons bientôt.

En tous cas, comme le disait un jour M. Poincaré, à la tribune : « Si le Gouvernement n'est pas tout ce que l'on pourrait demander, c'est que le Parlement n'est pas ce qu'il devrait être. »

Louis DARTOIS.

UNE REINE DE BARCELONE



Mlle TERESA VIRGILI
 Elle reine de « Petites Modistes » de Barcelone... malgré le mouvement républicain.

Un tirailleur sénégalais devenu fou tue trois personnes et en blesse deux autres

Perpignan, 19 décembre. — A la citadelle où est cantonné le 24^e tirailleur sénégalais, un nègre, devenu fou, a tué successivement, ce matin, à coups de fusil, un soldat de son régiment, M^{lle} Trilleux 68 ans, et un vieillard qui passait, M. Pierre Baux, 75 ans.

En passant par les remparts, il a rejoint le fort de Serrat où il a blessé grièvement, d'un coup de fusil, le capitaine sénégalais Yanno et une travailleuse agricole, M^{lle} Maurelle, âgée de 60 ans.

Des compagnies sénégalaises cherant le fove où se trouverait encore, croit-on, le meurtrier.

BILLET PARISIEN

La trêve des confiseurs

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 DÉCEMBRE (MINUIT).

Le décret de clôture a été lu cette après-midi à la Chambre et au Sénat par le Gouvernement. Au Palais-Bourbon, cette lecture a suscité les protestations des membres de la minorité. A plusieurs reprises et notamment à propos du vote du procès-verbal de la séance, le tumulte fut tel que le président dut recourir à l'expédient classique: suspendre la séance.

Cette Chambre part en vacances en laissant une impression pénible. Elle termine l'année dans le tumulte. L'apaisement promis au pays semble, hélas! bien difficile à réaliser.

Le nouveau ministre a jugé que pour travailler il n'avait rien de mieux à faire que de mettre les Chambres en vacances. Cette décision sera regrettée par tous ceux qui souhaitaient le vote rapide de certains projets urgents. A la rentrée, c'est-à-dire l'année prochaine, le Parlement n'aura pas de trop de toutes les séances du matin et de l'après-midi pour expédier en temps utile le budget de l'exercice 1931-32. Il ne restera plus de temps disponible pour examiner le plan d'outil national. On ne s'offre pas impunément le luxe de crises ministérielles fréquentes et prolongées. Finalement, c'est toujours le pays qui paie les pots cassés.

Ceci dit, la trêve des confiseurs permettra au public de juger impartialement les derniers événements. Le choix que va faire le Gouvernement pour remplacer les cinq ministères démissionnaires fournira une indication sur les tendances du ministre Steeg, dont la déclaration a été volontairement insignifiante. Selon des bruits qui courent, des changements auraient lieu au sein du Cabinet, où M. Leygues, ministre de l'Intérieur et M. Sarraut, ministre de la Marine, échangeraient leurs portefeuilles. On doit attendre la confirmation de cette rumeur. Si le fait est exact, il montrera l'intention de M. Steeg de donner un coup de barre à gauche pour donner satisfaction à sa majorité qui comprend, on le sait, le groupe socialiste.

Au Sénat, une interpellation sur la politique générale a été retirée, d'accord avec le Président du Conseil, qui avait lui-même provoqué le dépôt de cette interpellation. Depuis hier, en effet, les partisans du Gouvernement dans la Haute Assemblée avaient pu constater qu'ils ne constituaient qu'une majorité réduite, le groupe de l'Union Républicaine ayant manifesté ses intentions hostiles à l'égard du Gouvernement.

Dans l'une et l'autre assemblée, la barre parlementaire sur laquelle s'appuie M. Steeg sera donc des plus fragiles.

R...

LETTRE DE BRUXELLES

La Défense nationale

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 19 DÉCEMBRE 1930

De graves incidents se sont produits, hier, à la Chambre, à propos de la loi sur le contingent. Les socialistes, en attaquant l'armée, ont produit une réaction violente. Les députés en sont presque venus aux mains. Le président a dû lever la séance. Il n'y a rien à attendre des frontistes, pour la Patrie.

Les socialistes, de leur côté, ont refusé de voter la loi sur le contingent et confirmé leur volonté de repousser tout crédit pour la défense nationale. Plus un homme, plus un sou, plus un canon. Ils restent cependant partisans de la défense nationale. A part quelques exaltés, les socialistes d'aujourd'hui, et de demain feraient encore leur devoir de bons Belges si le pays était encore en danger, comme en 1914. Nul n'en doute. Les socialistes ont prouvé, pendant la guerre, qu'ils avaient du cœur. Mais la politique fait souvent commettre des erreurs aux hommes les mieux intentionnés. Les socialistes, se rapprochant cette fois des frontistes comme des communistes, déclarent ne plus être partisans du traité militaire franco-belge. Ils le considèrent comme un chiffon de papier, depuis Locarno.

Ce traité, d'après les socialistes, nous rend suspects à l'Allemagne. Il nous donne l'air, aux yeux de celle-ci, d'épouser les idées françaises et de transformer la Belgique en satellite de la France. En conséquence, les socialistes considèrent la remise en état des fortifications de Liège et de la Meuse, non point comme une ligne de défense nationale, mais comme une première tranche destinée à défendre le Nord de la France.

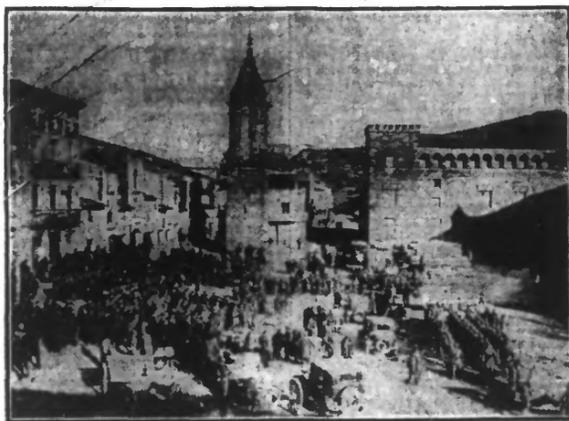
Dans ces conditions, on s'explique pourquoi les socialistes repoussent, « a priori », avant tout examen, avant toute déclaration du ministre de la Défense nationale, les crédits nécessaires pour défendre à l'Est, les routes de l'invasion.

La question qui se pose est cependant de savoir si l'Allemagne hésitera à nous envahir à la prochaine dernière guerre, si nous ne sommes pas défendus, beaucoup plus que si nous avons une ligne de défense sérieuse.

Les socialistes disent encore qu'en 1914, nos forts n'ont pas résisté longtemps. C'est vrai. Mais ils ont cependant tenu assez pour briser l'élan allemand et amener la victoire finale. Ne faut-il plus résister à l'avenir? Les socialistes ne le disent pas. Alors, si la résistance est de nouveau un devoir sacré, ne faut-il pas la préparer? Et pour la préparer, ne faut-il pas des crédits, des hommes et des canons? On n'a pas, hélas! trouvé encore le moyen de défendre une nation attaquée, sans qu'elle ait des soldats et des armes et aussi des alliés.

Les socialistes rappellent aussi que Locarno est là. D'accord. Ce n'est point la Belgique qui méprisera Locarno. Au contraire. Locarno constitue un acte dont les conséquences peuvent être bienfaisantes pour les peuples. Mais la Belgique sait par expérience, la fragilité de ce traité. Elle sait aussi que la neutralité des princes n'est pas encore transformée et que Locarno n'a pas encore amené le désarmement. Elle ignore pas qu'il y a des puissances et des préparatifs en Europe,

L'arrestation du chef des communistes espagnols



UN ASPECT DE LA VILLE D'AYERBE A L'ARRIVÉE DES TROUPES ENVOYÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR RÉTABLIR L'ORDRE (W.P.F.)

Madrid, 19 décembre. — Le capitaine général a annoncé que M. Alvarez de Sotomayor, chef des communistes, a été arrêté. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de grève et que les forces de la légion étrangère ne viendraient pas à Madrid, à Santander, Saint-Sébastien, Huelva, Tarragone, Salamanque, Murcie et Huelva.

A Cordoue, la grève tend à l'amélioration. La grève se déroule partiellement à Albacète et à Almansa. A Alicante et à Grenade, ne chôment que les ouvriers du bâtiment. A Oviedo, les ouvriers employés à la construction du chemin de fer de Zamora à la Corogne, sont les seuls travailleurs en grève.

A Torrelavega (Santander), un groupe de manifestants a essayé de désarmer deux gardes civils. Ils s'emparèrent du fusil de l'un

d'eux, mais le deuxième a tiré sur les agresseurs, tuant l'un d'eux. Les autres se sont immédiatement dispersés. A Sama de Langero (Oviedo), la garde civile a dispersé des manifestants portant un drapeau rouge.

A Urdiel (Lognon), les gendarmes ont arrêté cinq individus qui arrêtaient les automobiles sur les routes. A Helda et Cellosa (Alicante), l'arrivée de renforts a ramené le calme. Cinq individus qui, hier, coupèrent la voie ferrée, ont été arrêtés.

Dans le reste de l'Espagne, la situation est absolument normale. On signale qu'à Alicante, les révoltes ayant renversé plusieurs tramways, la garde civile a chargé à plusieurs reprises. Deux mineurs ont été blessés. L'arrestation de Torrelavega a été arrêtée.

La clôture brusquée de la session parlementaire provoque à la Chambre de vives protestations

Paris, 19 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Candace, rapporteur des crédits pour les secours aux pêcheurs bretons, demande la discussion immédiate de ce projet, mais la Chambre est par trop inattentive, le président suspend la séance.

A la reprise, le projet est voté. L'ordre du jour appelle la discussion du projet tendant à proroger les dispositions des articles 2 et suivants de la loi du 19 avril 1930 sur les achats d'alcool de vin.

Le projet est voté ainsi que le projet de loi portant autorisation d'engagements de crédits pour l'électrification des campagnes.

M. Fernand Bouisson. — La parole est à M. le Président du Conseil.

M. Steeg monte à la tribune. (Applaudissements à gauche. Exclamations et bruits à droite).

M. Steeg lit le décret de clôture au milieu du vacarme.

M. Emile Faure crie: Vous n'avez pas le courage de rester, c'est une lâcheté. Au centre et à droite les députés marquent une vive indignation, tandis que les députés de gauche crient et applaudissent.

M. Steeg descend de la tribune et gagne aussitôt les couloirs.

M. Pavaud demande la parole sur le procès-verbal. Il monte à la tribune. Il finit par obtenir le silence pour dire qu'il est étonné que le président du Conseil ait lu le décret de clôture de la session avant que le ministre des Pensions soit nommé. « Les Anciens Combattants, dit-il, ont le droit de s'élever contre ce procédé. » (Applaudissements à droite et au centre).

Le bruit reprend de plus belle.

M. Labrousse gravit à son tour les degrés de la tribune. Il n'arrive pas à se faire entendre, malgré les efforts du président qui suspend la séance.

La séance est reprise à 18 h. Les députés reviennent nombreux à leurs places. M. Fernand Bouisson invite la Chambre à rester silencieuse, sans cela il suspendra pour la troisième fois la séance. (Applaudissements.) Le Président donne la parole à M. Labrousse.

M. Labrousse (Bironde) demande à la Chambre de s'expliquer au grand jour sur la clôture brusquée de la session. Il y a contradiction entre les déclarations d'hier et la fuite d'aujourd'hui. (Applaudissements à droite et au centre.) Au mois de juillet, quand M. Barthou a lu le décret de clôture, vous avez protesté alors que c'était un Gouvernement au complet et qui était soutenu par une majorité compacte, qui était au pouvoir. (Applaudissements à droite.) Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un Gouvernement incomplet dont nous n'avons entendu que de fulgurantes déclarations. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Scapini s'étonne que les socialistes acceptent l'ajournement « sine die » du projet d'outil national qui pouvait être le seul moyen de sauver la classe ouvrière des difficultés d'une crise économique très nombreuse, mais le banc du Gouvernement est vide. Le bruit recommence et M. Louis Dumat, qui monte à la tribune, doit attendre quelques instants le silence.

M. Louis Dumat (Seine), déclare que la clôture de la session est illicite, d'abord parce que le Gouvernement est incomplet et d'autre part, parce que les pensions des mutilés doivent être

qui n'annoncent pas, mais, que l'on brise les canons et que l'on agit des palmes pacifiques et des drapeaux blancs.

Il y a encore des âmes de Coïn dans le monde, malgré Locarno. Alors, devenons-nous négatifs toute pruderie? En préparant notre défense nationale, nous ne nous faisons pas des serviteurs, les serfs de la France comme le disent les communistes, frontistes et certains socialistes. Nous nous servons nous-mêmes. Nous menaçons encore moins, car ce qui est la Belgique ne se battra que pour se défendre et restera libre.

révisées. En effet, M. Chéron a fait voter dans la loi de finances, un article prévoyant que les barèmes des allocations d'assistance seraient révisés avant le 31 décembre. (Applaudissements à droite et au centre.) Vous voulez jouir d'une majorité éphémère. (Applaudissements à droite et au centre.) Cris: Clôture! Clôture!

La clôture mise au vote est votée par les gauches contre la droite et le centre à mains levées. Quand M. Fernand Bouisson proclame ce résultat, de vives protestations se font entendre sur les bancs du centre.

Le président met le procès-verbal de la séance aux voix. Après un moment d'hésitation, les députés de droite et du centre décident de voter bleu (centre); les gauches votent blanc (pour).

Le scrutin donne lieu à pointage. La séance est suspendue à 18 h. 35.

La séance est reprise à 19 h. 15. Le président fait connaître le résultat du pointage: 278 voix contre 277.

La séance est levée à 19 h. 20.

Quelques heures plus tard, on s'aperçoit qu'une erreur d'addition avait été faite: Le procès-verbal était adopté par 288 voix au lieu de 278.

AU SÉNAT

Paris, 19 décembre. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Paul Doumer.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi complétant les lois relatives au régime du pétrole.

M. Henri Roy, rapporteur, soutient le projet, qui est adopté.

Divers autres projets sont adoptés et l'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi Breiner, tendant à transformer les écoles rurales en écoles mixtes à une ou deux classes.

M. François Saint-Maur développe un amendement demandant que ces écoles ne puissent être créées qu'après avis favorable du Conseil municipal ou départemental. Il voit un danger d'ordre moral dans la coéducation des enfants des deux sexes. Mises raisons de convenance ont été développées jadis par M. Briand lui-même et mon amendement précise qu'il le ministre compétent pour décider la genération est celui de l'instruction publique.

M. Jossat, président de la Commission de l'enseignement: Nous demandons à l'assemblée de nous suivre et de ne pas modifier notre texte. Dans certaines communes, on a pu ériger aux enfants de longs parcs en substituant à deux écoles séparées deux écoles mixtes. En somme, nous ne cherchons qu'à épargner certaines fatigues à la fois aux élèves et aux maîtres. (Appl.)

M. Bachelot. — La question est purement pédagogique. Il faut qu'un même maître ne s'adresse, autant que possible, qu'à des enfants de même âge ou de même force.

M. Camille Chautemps, ministre de l'Instruction publique: Je constate tout d'abord avec plaisir que l'école gémée paraît avoir gagné.

M. François Saint-Maur a indiqué la différence juridique qui existe entre l'école unique et l'école gémée. Cette différence est exclusivement juridique. Il ne s'agit nullement d'ailleurs ici de coéducation. Tout père de famille nombreuse sait que les enfants n'ont pas nécessairement l'esprit tourné vers le mal.

Mais cette question de coéducation, qui peut amener certains excès, doit néanmoins demeurer réservée.

M. François Saint-Maur. — Je désire, ne fut-ce que pour dégager ma responsabilité, que mon amendement soit mis aux voix.

L'amendement, mis aux voix, est repoussé. Le projet de loi est adopté.

Divers autres projets sont déposés ou adoptés et M. Henry Chéron, garde des Sceaux, donne lecture du décret prononçant la clôture de la session extraordinaire de l'année 1930.

La séance est levée à 18 heures.

On est sans nouvelles de l'hydravion du général Balbo

Un télégramme de Carthagène parvenu à Londres annonce qu'on éprouve une certaine inquiétude au sujet du général Balbo, ministre italien de l'aviation, qui, comme on le sait, commande le raid des douze hydravions italiens vers le Brésil.

On sait que six des appareils ont été contraints d'atterrir à Palma par suite du mauvais temps. Un de ces hydravions, à bord duquel se trouvait le général Balbo, est parti de Palma à 14 heures, jeudi après-midi, à destination de Carthagène. Or, à 20 heures, on n'avait à Carthagène, aucune nouvelle de l'appareil du ministre italien.

Les deux villes de Palma et de Carthagène ne sont distantes l'une de l'autre, à vol d'oiseau, que de 400 kilomètres environ.

D'autre part, l'Agence Stefani a reçu la dépêche suivante de Palma-de-Majorque: « La tempête du nord-est, qui semblait diminuer d'intensité, a repris avec violence dès les premières heures de l'après-midi, avec des rafales qui, par moment, ont dépassé la vitesse de 100 kilomètres-heure. Les services maritimes entre l'île et le continent sont toujours interrompus. La mer soulevée de vagues de cinq mètres. Les pêcheurs affirment que depuis cinq années on ne vit pas pareille tempête aux Baléares. »

Les hydravions italiens ne sont nullement endommagés. Ils sont seulement mouillés. Leurs hélices et leurs moteurs sont protégés par des imperméables. Les radiotélégraphes qui se trouvent à bord des appareils ont établi des communications régulières avec Carthagène et Rome. Le séjour n'est pas facile, car les aviateurs dorment dans leurs appareils, qui sont encombrés de très grands réservoirs; mais la bonne humeur et le calme règnent.

On espère que le mauvais temps ne durera pas plus de 30 heures et que, samedi, les escadrilles italiennes pourront reprendre leur vol vers Kenitra. »

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

L'entrevue contradictoire entre M. Raoul Péret et M. Morel, ancien directeur du mouvement des fonds, qui devait avoir lieu aujourd'hui a été ajournée à demain.

Ajoutons que M. Gaston Vidal a écrit à M. Louis Marin pour lui demander de le convoquer devant la Commission d'enquête.

Le témoin, interrogé sur ses relations avec M. René Besnard, a reconnu que c'était par son entremise et au cours d'un déjeuner que l'ancien ambassadeur de Rome était entré en relations avec M. Oustric. Au cours de cette première entrevue, la conversation tomba sur certaines affaires contrôlées par la banque Oustric, affaires dont M. René Besnard devait devenir l'avocat.

M. Robenne a ajouté que cette entrevue avait été préparée par lui pour être agréable à son ami de longue date, M. René Besnard.

La Commission d'enquête a entendu hier le distributeur de publicité de la Banque Oustric

Paris, 19 décembre. — La Commission parlementaire d'enquête a entendu ce matin, M. Robenne d'Azcona.

M. Robenne d'Azcona est distributeur de publicité financière.

D'après les indications fournies par plusieurs commissaires, M. Robenne d'Azcona a été questionné sur ses relations personnelles avec M. René Besnard, et sur les sommes d'argent qu'il recut de la banque Oustric, comme qu'il s'élevait, si l'on s'en tient aux évaluations de la sous-commission, à 100.000 fr. et émanant de trois bons de caisse en date de juillet 1926, ainsi répartis: 100.000, 3.000 et 26.000 francs.

M. Robenne d'Azcona n'a pas contesté qu'il était distributeur occasionnel de publicité financière, et qu'il avait bien touché 100.000 fr. de la banque Oustric pour la réimpression de certains concours à l'occasion de la production sur le marché de la